

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
Le 26 mai 2023 Le 5 juin 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 9 juin 2023

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT,
 LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORAND,
 MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

Présents : 22

Votants : 27

Absents :

Madame ASSELINE (excusée pouvoir à V.BARNAUD)
Madame LEFEVRE (excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame LOUBET (excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur DEGUSSEAU (excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur SIMON (excusé pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)

Barbara RAINE a été élue secrétaire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Maud VIDEAU, Maire Adjoint en charge de la vie scolaire, propose, pour la rentrée scolaire **2023/2024**, de modifier le règlement intérieur, afin d'harmoniser le mode de calcul des quotients de la cantine en utilisant les mêmes règles que celles de la CAF et de reprendre leurs quotients familiaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **DÉCIDE** qu'à compter de la rentrée scolaire **2023/2024** les tarifs sont les suivants

	Tarifs
1 ^{er} enfant	4,39
2 ^{ème} enfant	3,50
Hors brettevillais	4,68
Adultes	5,65

Accusé de réception en préfecture
 014-211401013-20230605-20230304-DE
 Date de télétransmission : 13/06/2023
 Date de réception préfecture : 13/06/2023

.../...

.../...

- ✚ **MODIFIE** quelques éléments du règlement intérieur (*ci-joint*)
- ✚ **DÉCIDE DE DISSOCIER** le règlement intérieur des tarifs du restaurant scolaire.
- ✚ **APPROUVE** le règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **9 juin 2023**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **9 juin 2023**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20230605-20230304-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023